

## VIGNETTE AUTOMOBILE 2007 Payable du 1<sup>er</sup> au 31 mars

La période d'acquiescement obligatoire de la vignette automobile 2007 débutera le 1<sup>er</sup> mars prochain et prendra fin le 31 du même mois, a annoncé, hier, la direction générale des impôts. Celle-ci sera disponible auprès des receveurs d'impôts et des receveurs d'Algérie Poste.

Aucune variation n'est enregistrée sur les tarifs applicables cette année par rapport aux années précédentes. Concernant les véhicules de tourisme de moins de trois ans d'âge et dont la puissance est comprise entre 4 et 10 chevaux fiscaux, la direction générale des impôts avance un prix de la vignette qui oscille entre 1 500 et 8 000 DA selon la catégorie. Il est à noter que la vignette coûtera entre 1 000 et 4 000 DA pour les véhicules âgés de 3 à 6 ans.

Entre 700 et 3 000 DA pour les 6-10 ans et entre 300 et 2 000 DA pour les véhicules mis en circulation depuis plus de 10 ans. Au sujet des utilitaires de moins de 5 ans, le tarif est également sans changement, compris entre 5 000 et 15 000 DA, et entre 2 000 et 7 000 DA pour ceux âgés de 5 ans et plus. Quant aux véhicules de transport public des voyageurs de 9 à 61 places et moins de cinq ans sont soumis à une vignette dont la valeur varie entre 4 000 et 15 000 DA, et entre 2 000 et 7 000 DA pour ceux de 5 ans et plus.

Ces vignettes, qui seront vendues dans une pochette autocollant, «doivent impérativement être apposées sur le pare-brise des véhicules autrement les propriétaires seront exposés à une amende fiscale de 50% du montant de leur prix», a indiqué la direction des impôts. La même amende est appliquée à tout automobiliste qui n'aura pas acheté sa vignette dans la période déterminée, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars prochain, dernier délai.

En outre, toute vignette non conforme au tarif légal entraînerait le retrait de la carte d'immatriculation (carte grise) qui ne sera restituée qu'après présentation d'une vignette conforme majorée de 100% de son tarif réel, avertissent encore les services fiscaux du ministère des Finances.

Sihem Benkhemou

Quatre-vingt-neuf pour cent des accidents de la circulation sont provoqués par le facteur humain. Le facteur environnement est accessoire.

Pour l'année 2006, 40 885 accidents ont été enregistrés sur le territoire national dont 24 000 dans le milieu rural et 16 692 dans les centres urbains. C'est ce qu'a déclaré hier, M. El Hachemi Boutalbi, directeur général du Centre national pour la prévention et la sécurité routière (CNPSR), invité de l'émission «Fi El Wadjha», de la Chaîne 1.

Devant l'impuissance des services sécuritaires à réduire les taux de mortalité sur les routes, malgré le durcissement du code de la route, le CNPSR a sollicité l'université de Mostaganem pour la réalisation d'une étude scientifique sur le phénomène des accidents de la circulation. Celle-ci, effectivement, regroupera toutes les données sociologiques, économiques et sociales du conducteur. Car, il a été constaté, selon l'invité de la radio, que le comportement du conducteur algérien change au volant. Les quelques enquêtes réalisées par les différents services sécuritaires confirment, en effet, que les Algériens ont conscience de l'ampleur du phénomène et semblent prêter oreille à toutes les campagnes de sensibilisation et de prévention.

## BIENTOT UNE ENQUETE

# Comment l'Algérien se comporte au volant ?



Seulement, une fois au volant, le conducteur adopte un autre comportement, contradictoire à la réalité des choses. M. Boutalbi a souligné que seule une étude sociologique pourrait contribuer à mieux cibler les campagnes de prévention, en fonction de la réaction du conducteur.

En attendant les résultats de cette étude, l'orateur a axé davantage sur la sensibilisation et à plus de rigueur et de contrôle de la part des services sécuritaires. L'excès de vitesse, le non-respect du code de la route, le laisser-aller des conducteurs professionnels, sont ainsi les facteurs principaux des accidents de la route. Viendra ensuite l'imprudence des piétons et enfin les facteurs extérieurs

comme l'environnement et l'état des véhicules. Sur ce dernier point, l'orateur a souligné l'état de dégradation des transports en commun, dont le parc, devrait être renouvelé et soumis à plus de restrictions. «Il est temps de développer d'autres moyens de transport comme les lignes ferroviaires.» Par ailleurs, M. Boutalbi a attiré l'attention particulièrement sur les acquéreurs de permis de conduire sans capacité de conduite. «Il y a beaucoup d'auto-écoles qui délivrent des permis de conduire à des personnes non encore aptes à prendre le volant. Il s'agit là d'un danger sur la route», a signalé l'invité de la radio nationale. Interrogé sur les moyens de contrôle existants, l'orateur a souli-

gné, effectivement, le manque de radars, notamment dans le milieu rural dont les routes sont devenues un hécatombe. «L'Etat a acquis beaucoup de radars, mais il n'est pas possible d'installer un dans chaque virage», dit-il. A moins, qu'il s'agit d'un nouveau dispositif, seuls les grands centres urbains sont jusque-là munis de radars. L'invité de la Chaîne 1 n'a d'ailleurs pas donné beaucoup de précisions sur l'implantation des radars sur les routes. Il est important de rappeler que l'Algérie a enregistré en 2006 plus de 30 000 morts, se plaçant ainsi, à la première place du monde arabe en taux de mortalité et en 4<sup>e</sup> place au niveau des accidents.

Rosa Mansouri

## DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET PRESIDENTIABLES DE FRANCE

# Ni Sarkozy ni Royal

«Nicolas Sarkozy doit joindre l'acte à la parole. A chaque sortie médiatique, il courtise les musulmans en France dans ses déclarations. Il prône un discours moralisateur portant sur la tolérance, la fraternité et le devoir de coexistence entre les diverses communautés religieuses qui vivent dans ce pays et ce, pour des fins purement politiques.

La récolte des voix de l'électorat musulman. Mais dans la réalité, il n'a procédé à aucune action concrète pour le bien des musulmans alors qu'il peut, en tant que ministre de l'Intérieur ou, par ailleurs, en tant que leader de l'UMP, un parti qui contrôle la gestion de milliers de communes en France, faire un minimum pour cette communauté dont la présence est de plus en plus visible dans la société française. Autoriser les musulmans à ouvrir des lieux de culte et leur octroyer des espaces pour implanter des cimetières propres à eux et prouver ainsi ses bonnes intentions et le respect qu'il présente à ces

derniers, car c'est humiliant pour nous de continuer d'enterrer nos morts dans des carrés...et faire la prière dans des caves!» a plaidé M. Abdellah Zekri, président de la fédération de la Grande Mosquée de Paris, en marge de la rencontre qui s'est tenue dimanche dernier à l'université de l'Emir-Abdelkader des sciences islamiques de Constantine, inscrite dans le voyage d'amitié islamochrétien, effectué dans cette ville par une délégation culturelle lyonnaise dans le cadre du dialogue interreligieux.

M. Zekri, qui a précisé que pas moins de 70 % des musulmans enterrent leurs morts dans leurs pays d'origine, a expliqué que la coexistence en France est un problème plutôt politique que religieux. «C'est aux politiques français de s'armer de courage pour assurer la justice à tous les citoyens quelle que soit leur couleur, autrement dit, une vie digne et respectueuse pour tout le monde, parce que tous les chefs religieux et notamment mono-

théistes s'entendent sur la question de tolérance», a-t-il dit en ajoutant que c'est le mépris qu'endurent les musulmans qui est à l'origine de la violence.

En réponse à une question ayant trait à la position de la mosquée dans les prochaines élections présidentielles en France, M. Zekri qui a déclaré que Ségolène Royal, candidate de la gauche, n'est pas du tout sa «tasse de thé», a précisé que les musulmans en France sont assez mûrs pour choisir le candidat qu'ils jugent bénéfique pour eux tout en rejetant le concept de l'islam de France, véhiculé par les politiques français car, à ses yeux, l'islam est universel et possède ses lieux saints. «Pourquoi ils évoquent Rome quand il s'agit du christianisme ou Moïse pour le judaïsme et pour l'islam c'est... la France?» s'est-il interrogé.

Les débats entre les deux parties de la délégation lyonnaise qui ont été présidés par le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon et de la région Rhône-Alpes

du côté chrétien et par M. Azzedine Gasi, président du conseil régional du culte musulman Rhône-Alpes côté musulman et obtempérés par l'intervention de l'imam de la mosquée de l'Emir-Abdelkader, M. Regig, ont porté sur des questions relatives aux valeurs spirituelles, du dialogue interreligieux et de la coexistence.

Si le cardinal Barbarin a insisté sur le fait de l'admiration mutuelle pour que le dialogue arrivera à quelque chose, le père Doloran, un universitaire connu par ses actions de solidarité, a jugé qu'il y a beaucoup plus de peur que de haine entre musulmans et chrétiens. Il a indiqué que seul le respect, qui doit s'installer dans la durée et ce, pour vaincre nos peurs et empêcher la haine, peut permettre une coexistence entre les différentes communautés. «Il faut qu'on se connaisse pour pouvoir approfondir des réflexions sur les questions de la société», a-t-il conclu. L'imam Regig a abordé dans ce

se référant à des textes du Saint Coran et des histoires du prophète Mohamed (QSSSL) et de son deuxième successeur le calife Omar.

Le recteur de la mosquée de Lyon a parlé du problème de la formation et la compétence des imams en France, qui, en majorité, viennent de divers horizons et ne maîtrisent pas leur sujet et de ce fait, ne peuvent pas transmettre le message aux jeunes musulmans de ce pays et créent de la confusion chez eux. Il a précisé que sur les 1600 lieux de prière en France, seules les grandes mosquées bénéficient des services d'imams qualifiés.

M. Boukhekkhal, recteur de l'université de l'Emir-Abdelkader a proposé la prise en charge des demandes officielles de formation dans des cycles courts pour former des imams qui peuvent officier dans des mosquées en France et jouer pleinement leur rôle.

Lyas Hallas